

Kévin BERNARDI

*Doctorant, Chargé d'enseignement en Droit Public à l'Université de Perpignan-Via Domitia
Spécialiste des questions olympiques – www.sportetsociete.org*

***CONTRIBUTION RELATIVE A L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE
FAISABILITE D'UNE CANDIDATURE DE LA FRANCE A L'ORGANISATION
DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024***

Mai – Juin 2014

Sommaire

Propos introductifs	3
I – La question économique des Jeux Olympiques.....	6
<i>Financement et lobbying, deux éléments majeurs pour contribuer au succès d'une candidature olympique.....</i>	<i>6</i>
<i>L'indispensable planification de la candidature et de l'organisation à long terme</i>	<i>10</i>
II – L'emplacement des infrastructures sportives, une problématique délicate pour une candidature française.....	16
<i>La nécessité de disposer d'enceintes sportives majeures avant le lancement d'une candidature.....</i>	<i>16</i>
<i>Pistes de réflexion pour l'implantation de sites olympiques et paralympiques sur le territoire métropolitain du Grand Paris.....</i>	<i>18</i>
III – Le défi des transports et l'impératif environnemental	31
<i>Des infrastructures de qualité en région francilienne.....</i>	<i>31</i>
<i>La mise à niveau des infrastructures pour répondre aux exigences olympiques.....</i>	<i>32</i>
<i>La priorité environnementale, enjeu majeur des prochains Jeux</i>	<i>33</i>
Propos conclusifs.....	36

Propos introductifs

Depuis la rénovation des Jeux Olympiques en 1896, le Mouvement Olympique, à l'initiative de ses Présidents successifs, a sans cesse contribué au développement planétaire de l'événement.

Avec l'édition 2016 organisée en Amérique du Sud, le continent africain demeurera l'unique territoire non-encore exploré par les Jeux Olympiques.

A l'avenir, il se pourrait néanmoins qu'une candidature de l'Afrique soit à envisager et à considérer comme sérieuse, pertinente et crédible. Un temps envisagé pour les JO 2024 – avec l'Afrique du Sud et la ville de Durban -, un tel projet ne devrait toutefois pas intervenir avant le lancement de la procédure d'élection pour les Jeux de 2028¹.

Dès lors, la course à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024 devrait être particulièrement disputée avec une multitude de candidatures potentielles présentées ci-dessous.

L'Europe pourrait compter les candidatures de Rome (Italie), Berlin ou Hambourg (Allemagne) et Paris (France). Mais d'autres dossiers sont aussi à l'étude, au regard des investissements réalisés par le passé ou en cours de réalisation. Madrid (Espagne) et ses infrastructures importantes (80% des sites nécessaires aux Jeux selon le Comité Olympique Espagnol), mais aussi Istanbul (Turquie), cinq fois candidates sur les vingt-cinq dernières années ou encore Budapest (Hongrie) et ses équipements actuellement en phase de rénovation (*Puskas Stadion*, Centre Aquatique Olympique...) sont ainsi de possibles prétendantes aux Jeux d'été de 2024.

L'Amérique du Nord devrait, selon toute vraisemblance, se porter elle aussi candidate avec une représentation exclusivement étasunienne du fait du retrait anticipé de Toronto (Canada) au début de l'année 2014.

Portant initialement sa réflexion autour de sept villes – Boston, Los Angeles, San Francisco, Washington DC, Philadelphie, San Diego et Dallas – le Comité Olympique des États-Unis a finalement sélectionné une « *shortlist* », le 10 juin 2014 :

- Boston (Massachusetts),
- Washington (District of Columbia),
- Los Angeles (Californie),
- San Francisco (Californie).

¹ Le Comité Olympique d'Afrique du Sud a récemment annoncé la candidature du pays à l'organisation des Jeux du Commonwealth de 2022. La préparation de l'événement devrait logiquement écarter l'idée d'un projet olympique à court terme.

Même si des chantiers plus ou moins importants devraient être engagés (aménagement des sites, Villages Olympiques et infrastructures diverses), une candidature américaine apparaît d'ores et déjà comme l'une des plus fortes et redoutables des dernières années. Cet état de fait s'explique par plusieurs éléments :

- Aucune Olympiade d'été n'a été organisée aux États-Unis depuis 1996 et l'édition du Centenaire à Atlanta,
- La règle tacite de rotation des continents en vigueur au sein du CIO,
- L'accord historique liant le CIO et la holding télévisée *NBC Universal* couvrant la période 2021-2032 pour un montant de 7,65 milliards de dollars (5,497 milliards d'euros).

En conséquence, face à la probable candidature des États-Unis, la France pourrait faire figure de principal *outsider* voire de favorite. Pour cela, elle devra avoir pleine conscience de ses atouts mais également de ses faiblesses.

Hôte des Jeux d'été 1900 (Paris) et 1924 (Colombes / Paris) et d'hiver 1924 (Chamonix), 1968 (Grenoble) et 1992 (Albertville), la France est un territoire sportif par excellence. Néanmoins, en dépit d'infrastructures de grande qualité et d'une expertise reconnue en matière d'organisation de grandes compétitions et championnats européens et internationaux, notre pays reste sur une série d'échecs auprès du CIO².

Ainsi, Paris a présenté sans succès sa candidature pour les Jeux de 1992 (remportés par Barcelone / Espagne), 2008 (remportés par Pékin / Chine) et 2012 (remportés par Londres / Royaume-Uni), cette dernière tentative étant sans conteste la plus emblématique de ces dernières années.

Longtemps favori, le projet « *Paris 2012* » a pâti d'une surreprésentation de la sphère politique au détriment du milieu sportif au sein de la gouvernance, ainsi que d'une carence en matière de stratégie et de *lobbying* auprès des membres-électeurs de l'institution de Lausanne (Suisse). En conséquence, malgré un dossier technique salué par la Commission d'évaluation du CIO présidée par l'ancienne Championne olympique, Madame Nawal EL-MOUTAWAKEL³, « *Paris 2012* » s'est incliné le 06 juillet 2005 par 50 voix contre 54 pour « *Londres 2012* ».

² Le dernier échec en date demeure celui de la candidature d'Annecy à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2018. Au regard de l'intérêt de la France pour les Jeux d'été, il conviendra donc ici d'écarter l'analyse de cette candidature, dont le manque de préparation a souvent été évoqué par les parties prenantes au projet et par divers articles de presse.

³ Rapport de la Commission d'évaluation du CIO pour les Jeux de la XXXe Olympiade en 2012, Résumés, Paris, « Le dossier de candidature et les informations fournies à la Commission durant sa visite sont d'une très grande qualité et témoignent d'une intégration approfondie, par les principales organisations associées à la préparation de la candidature, de tous les facteurs entrant en ligne de compte dans la planification des Jeux. La candidature de Paris montre également que les recommandations formulées à la suite de l'étude des Jeux ont été soigneusement prises en considération », page 105.

En dépit de cet écart de voix relativement faible et malgré l'existence d'un projet de grande qualité, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) n'a pas choisi de porter candidature pour les Jeux de 2016 (attribués à Rio de Janeiro / Brésil) ni pour ceux de 2020 (attribués à Tokyo / Japon).

Pourtant, la persévérance tricolore aurait pu être un élément de premier ordre pour convaincre le CIO d'accorder à nouveau sa confiance à la patrie du Baron Pierre de Coubertin, figure de l'Olympisme et rénovateur des Jeux.

La persévérance est un point essentiel dans la construction d'une candidature olympique. Elle démontre en effet un intérêt soutenu pour l'accueil de l'événement sportif et médiatique le plus important au monde et pour la philosophie olympique.

Ne faut-il pas rappeler ici les candidatures consécutives d'Istanbul (2000, 2008, 2012, 2016, 2020), Madrid (2012, 2016, 2020) ou encore Tokyo (2016 et 2020). Certes ces candidatures nécessitent des investissements conséquents (environ 30 à 50 millions d'euros par candidature), mais les chances de succès n'en sont que plus grandes. Tokyo en a fait la parfaite démonstration en reprenant la majeure partie de son projet 2016 afin de l'affiner et de le transposer avec succès dans son dossier 2020.

A l'aune de ces considérations, la France doit pouvoir répondre avec enthousiasme, réalisme et crédibilité afin de présenter un projet olympique gagnant pour 2024.

I) La question économique des Jeux Olympiques

- ***Financement et lobbying, deux éléments majeurs pour contribuer au succès d'une candidature olympique***

L'organisation d'un événement sportif de dimension internationale appelle nécessairement à la mobilisation de moyens économiques majeurs.

Ainsi, dans le cadre des Jeux Olympiques, il est d'abord primordial de distinguer deux phases. La première répond à la problématique de candidature et de soumission d'un projet olympique tandis que la seconde correspond à l'aspect organisationnel, autrement dit, après la désignation en qualité de Ville Hôte.

Dans le cadre du processus de sélection pour l'organisation des Jeux Olympiques, le CIO a mis en place deux étapes :

- Le dépôt des lettres d'intention et la remise du dossier de requérance (Ville Requérante),
- Le dépôt du dossier de candidature (Ville Candidate).

Durant ces deux étapes, les Villes intéressées par l'événement olympique doivent établir une intense campagne promotionnelle, d'abord au niveau local, régional et national puis au niveau international.

Cette campagne vise à convaincre l'opinion publique du bien fondé d'un projet olympique pour le territoire et à se doter d'une stratégie de communication parfaitement coordonnée à destination d'un public bien précis, à savoir les membres électeurs du CIO, seules personnalités en mesure de décider de l'attribution des Jeux. Cette stratégie porte d'ailleurs un nom : le *lobbying*, qui peut se définir comme étant « l'action menée par un lobby en vue d'obtenir quelque chose »⁴.

La France a longtemps eu des difficultés à concilier la promotion de ces grands projets avec cette pratique de pression anglo-saxonne.

Désormais, le *lobbying* est devenu un impératif pour pouvoir espérer obtenir la confiance des décideurs sportifs. De fait, chaque candidature olympique se doit d'établir un appel d'offres auprès d'entreprises et de sociétés spécialisées dans la communication. Récemment, la candidature olympique de Cracovie (Pologne) a ainsi fait appel à *Event Knowledge Society* (EKS) afin d'assurer sa promotion nationale et internationale.

Dans le cadre du processus de sélection pour les JO 2020, Tokyo (Japon) n'a pas dérogé à cette règle imposée, bien au contraire, mais la capitale nippone a su gérer sa stratégie de

⁴ Définition issue du site internet du Dictionnaire de français Larousse.

manière exemplaire. Plusieurs personnalités reconnues ont d'ailleurs demandé à ce que la France – et le cas échéant Paris – s'inspirent de la réussite et de la stratégie nippone⁵.

Le *lobbying* permet de développer une stratégie de communication, mais aussi et peut être même surtout, de sécuriser un nombre de voix en vue du premier tour du scrutin olympique.

En effet, trois catégories d'électeurs peuvent être distinguées parmi les Olympiens :

- Les membres qui voteront pour le projet X,
- Les membres qui ne voteront pas pour le projet X,
- Les membres indécis qu'il faut convaincre d'ici le jour de l'élection.

Cette dernière catégorie est celle qui nécessitera le plus l'attention des *lobbyistes* et conseillers en stratégie du Comité de Candidature de telle ou telle ville.

Cette mobilisation est d'autant plus essentielle lorsque l'on sait qu'un scrutin olympique peut se conclure sur un écart de voix minime, à l'image de l'attribution des JO 2012⁶.

Sur ce point, les chiffres semblent démontrer la parfaite maîtrise de « *Tokyo 2020* », la capitale nippone s'étant assurée une marge confortable dès le premier tour (majorité alors fixée à 48 suffrages) :

- Tokyo 2020 = 42 voix
- Madrid 2020 = 26 voix
- Istanbul 2020 = 26 voix

Sur cette base, la ville a alors pu compter sur un excellent report de voix au second tour⁷ :

- Tokyo 2020 = 60 voix
- Istanbul 2020 = 36 voix

La stratégie de communication d'une Ville Requérante puis Candidate passe aussi nécessairement par l'incarnation de sa gouvernance. Il apparaît essentiel de confier les rênes du Comité de Candidature à une personnalité qualifiée, reconnue pour son parcours et son expérience.

⁵ Dans une interview pour « Le Journal du Dimanche » mise en ligne le 19 octobre 2013, Monsieur Jean-Claude KILLY alors toujours membre du CIO, estimait que « la France aurait tout intérêt à s'inspirer de l'exemple de Tokyo 2020, une candidature techniquement remarquable et très humble ». <http://www.lejdd.fr/Sport/Killy-Le-CIO-romantique-n-existe-plus-634702>

⁶ Pour rappel, Londres 2012 avait obtenu 54 voix contre 50 pour Paris 2012.

⁷ En raison d'une égalité de voix au premier tour, un tour intermédiaire fut organisé afin de départager Madrid 2020 et Istanbul 2020, la Ville Candidate vainqueur de ce scrutin étant alors appelée à affronter Tokyo 2020 lors du dernier vote.

Pour se faire, le Mouvement Sportif doit occuper une place prépondérante car, malgré les multiples enjeux que représentent les Jeux Olympiques, ces derniers demeurent avant tout une fête du sport, une intense manifestation sportive quadriennale.

Les sportifs doivent en conséquence être assurés d'une bonne représentation au sein de la gouvernance de la candidature.

Pour « Paris 2012 », la critique avait notamment été formulée à l'encontre de Monsieur Bertrand DELANOË, alors Maire de la capitale. En dépit de son engagement incontestable au service de la candidature olympique française, le Maire de Paris incarnait avant tout une figure politique et non sportive, à l'inverse de personnalités reléguées au second plan à l'image de Monsieur David DOUILLET, champion olympique de judo en 1996 et 2000 ou encore Madame Marie-José PEREC, championne olympique aux JO de Barcelone et d'Atlanta.

Pour 2024, une nouvelle stratégie semble avoir été adoptée. Cette dernière, qui va dans le bon sens, se structure actuellement autour de pôles de réflexion incarnés par des personnalités retraitées ou actives du Mouvement Sportif français.

D'ailleurs, comme l'a récemment indiqué le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) au moment du lancement de son étude d'opportunité sur une candidature olympique :

- *« Au sein de ces groupes de travail, les athlètes occuperont une place centrale. Ils seront en responsabilité, dès la phase de réflexion. 'Ce sont eux qui font les Jeux, ils seront donc au cœur de notre dispositif', ainsi que l'a rappelé Monsieur Bernard LAPASSET, Président du Comité Français du Sport International (CFSI). Présents dans tous les ateliers, les athlètes en co-animeront la plupart »⁸.*

La levée de fonds, élément indispensable pour créer une dynamique, établir, schématiser et promouvoir un projet, est l'autre point essentiel pour mener à bien une campagne olympique.

Pour les JO 2020, l'exemple du Comité de Candidature de Tokyo (Japon) est précieux en enseignements.

Ainsi, l'ensemble des forces vives du Japon ont été mises à contribution pour la défense et la valorisation du projet de « Tokyo 2020 ». Les autorités et institutions locales,

⁸ Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), « Lancement de l'étude d'opportunité sur une candidature olympique », 26 mai 2014, http://franceolympique.com/art/4773-lancement_de_letude_dopportunit%C3%A9_sur_une_candidature_olympique.html

régionales et nationales ont ainsi soutenu le projet olympique tout en étant épaulées dans cette tâche par des multinationales et entreprises nippones de premier plan⁹.

Cet engagement du monde économique et industriel est un argument majeur pour convaincre le Mouvement Olympique de la solidité technique et financière d'un projet comme celui des Jeux Olympiques. Pour les JO 2020, Tokyo a consolidé son projet élaboré pour l'édition 2016 de la manière suivante :

- Sécurisation de l'investissement nécessaire à l'aménagement des sites (10 nouvelles infrastructures pérennes pour 4,5 milliards d'euros),
- Mobilisation de 63,2 millions d'euros pour financer la candidature.

Sur ce dernier point, le dossier de « *Tokyo 2020* » indiquait notamment que ladite candidature serait :

- « *Financée par des fonds issus du secteur privé (51%) et par le Gouvernement Métropolitain de Tokyo (49%). En tirant pleinement parti de l'expérience, des connaissances et de l'expertise acquises lors de sa candidature de 2016, Tokyo limitera les coûts de la candidature* ».

La répartition des coûts de candidature de « *Tokyo 2020* » fut en conséquence la suivante :

- 4,17 millions d'euros pour la phase de requérance,
- 59,03 millions d'euros pour la phase de candidature.

Ce budget gagnant fut le plus élevé des trois villes en concurrence pour l'obtention des Jeux de 2020. Ainsi, les candidatures de « *Madrid 2020* » et « *Istanbul 2020* » auraient déboursé respectivement entre 22,76 et 26,55 millions d'euros et 41,73 millions d'euros.

Cette différence budgétaire explique en partie le résultat final, même si, comme le note un expert du marketing olympique¹⁰, « *pour être considéré comme un candidat sérieux, une ville doit investir au moins 100 millions de dollars* » soit « *quatre fois plus que les 22 millions dépensés par Athènes en 1997 pour obtenir les JO de 2004* ».

Le coût d'un tel dossier – qui peut sembler élevé au premier abord - s'explique par la technicité de celui-ci (questionnaires de requérance, réponses à apporter dans plusieurs domaines-clés...), sa diffusion auprès des membres du CIO (édition et impression des dossiers de candidature) et sa promotion (site internet, campagne télévisée, préparation des interventions des délégations lors de réunions internationales comme « *Sport Accord* »...).

⁹ Pour ne citer qu'elles, les sociétés « Toyota » et « Japan Airlines ».

¹⁰ Le Figaro, « Combien coûte un dossier de candidature pour les JO », 07 septembre 2013, <http://www.lefigaro.fr/sport-business/2013/09/07/20006-20130907ARTFIG00274-combien-coute-un-dossier-de-candidature-pour-les-jo.php>

Dans le cadre d'une éventuelle candidature française pour les Jeux de 2024, le montant d'un budget de candidature devrait avoisiner 100 millions d'euros¹¹.

Il est dès lors primordial d'assurer une répartition des coûts avec une participation du secteur économique et industriel – sur le modèle de ce qui avait été réalisé au moment de la candidature de « Paris 2012 » – et du secteur public, avec la sollicitation d'une contribution de l'État et des Collectivités Territoriales parties au projet (Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France).

Cette contribution publique devrait être associée à un vote de garanties financières. Ces dernières sont indispensables à la constitution et à l'acceptation par le CIO d'un projet olympique. Elles permettent de garantir le financement de l'organisation des Jeux en cas de déficit ou de défaillance quelconque.

Pour son dossier pour les JO 2012, Paris avait exposé les données suivantes, reprises dans le Rapport de la Commission d'évaluation du CIO en ces termes :

- *« Le gouvernement national a garanti la couverture d'un éventuel déficit. Par ailleurs, des garanties spécifiques ont été fournies pour le financement d'infrastructures et d'équipements à hauteur de 1,28 milliard USD provenant de la Ville de Paris, 1,27 milliard de la Région Ile-de-France et 985 millions USD du gouvernement français »¹².*

- ***L'indispensable planification de la candidature et de l'organisation à long terme***

La réussite d'une candidature olympique dépend d'abord de la mobilisation d'un certain nombre de facteurs évoqués précédemment (lobbying / levée de fonds) et ensuite, d'une planification à long terme.

Ainsi, lors de l'élaboration du dossier de requérance puis du projet de candidature, la ville doit être en mesure de présenter un plan technique solide en termes d'aménagement du territoire et de développement dans le temps.

La notion de développement durable étant devenue un élément majeur de la Charte Olympique, il apparaît nécessaire d'accorder une importance toute particulière à son respect dans le cadre d'une candidature olympique.

De fait, dans un souci de crédibilité du projet soumis au CIO, la Ville Requérante puis Candidate est vivement encouragée à s'appuyer sur l'existence d'infrastructures

¹¹ Le Parisien, « Sport : 'Nous voulons les JO 2024' », 09 janvier 2014, <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/sport-nous-voulons-les-jo-2024-09-01-2014-3477241.php>

¹² Rapport de la Commission d'évaluation du CIO pour les Jeux de la XXXe Olympiade en 2012, Paris, « Finances », « Garanties financières », page 15.

sportives, hôtelières, routières et aéroportuaires, ainsi que sur la mise en œuvre effective de projets développés en amont du dépôt de candidature.

Cette stratégie permet de répartir les coûts sur un espace-temps plus large et donc, de pouvoir supporter raisonnablement la pression fiscale et financière liée aux JO.

La réflexion, qui doit intervenir avant même la présentation du projet de candidature, est complémentaire de celle devant porter sur l'implantation et l'utilisation post-olympique des infrastructures.

Ces dernières doivent en effet s'intégrer au paysage urbain, répondre à un besoin et être assurées d'une utilisation optimale à l'issue de la manifestation sportive.

Deux exemples démontrent une bonne prise en compte de cette problématique et pourraient, le cas échéant, servir de base intéressante à l'élaboration d'un projet olympique parisien.

Le premier concerne les Jeux de Barcelone 1992 (Espagne), le second, ceux de Londres 2012 (Royaume-Uni).

Dans le cas de Barcelone, la cité catalane a connu un essor urbain, économique et touristique non-négligeable après la chute du régime franquiste. Les principaux aménagements nécessaires à la tenue des Jeux d'été 1992 ont été financés par l'Etat espagnol et les Collectivités associées selon la répartition suivante¹³ :

- État = 12,390 milliards de francs (environ 2,360 milliards d'euros),
- *Generalitat de Catalunya* = 6,075 milliards de francs (environ 1,160 milliard d'euros),
- Ville de Barcelone = 5,4 milliards de francs (environ 1,030 milliard d'euros).

Les autorités barcelonaises et les organisateurs des Jeux ont pu mettre en œuvre un plan d'aménagement urbain autour de quatre pôles : *Vall d'Hebron* (Ouest), *Poble Nou* (Est), *Diagonal et Montjuïc* (Sud). Ce dernier quartier, établi sur une colline surplombant la ville, fut précédemment l'hôte de l'Exposition Universelle de 1929.

Deux des pôles barcelonais méritent une étude approfondie concernant les aménagés réalisés et la reconversion réussie des sites utilisés pour les JO.

Concernant le quartier *Poble Nou*, la réhabilitation de l'espace existant fut actée le 26 juillet 1986 avec l'approbation par la Municipalité de Barcelone, du « *Plan d'aménagement de la façade maritime, secteur Nova Icaria* » de l'architecte Bohigas.

¹³ José ALVES, Les Echos, « Toute l'Espagne doit maintenant payer », 24 juillet 1992, pp. 8-9.

Friche industrielle et portuaire, ce quartier de Barcelone a été réaménagé sur 130 hectares, dont 45 dédiés à la construction du Village des Athlètes.

Celui-ci a été édifié grâce à l'action de la *Vila Olimpica SA* (VOSA), société privée chargée de coordonner les opérations d'expropriation, la démolition des bâtiments industriels en friche, le drainage du terrain et enfin l'aménagement de l'espace littoral¹⁴. Afin d'assurer la transition adéquate entre la livraison des infrastructures et leur location ou vente à l'issue des Jeux, la société privée *Nova Icaria Societat Anonima* fut créée en 1989, soit trois ans avant l'ouverture des JO, pour prospecter auprès de potentiels investisseurs immobiliers.

Concernant le quartier de *Montjuïc*, l'aménagement entrepris est un exemple de planification et de reconversion. D'une part, des installations telles que le Stade principal furent rénovées tandis que de nouvelles enceintes sportives furent édifiées à bon escient à l'image du *Palau Sant Jordi*.

Aujourd'hui, la colline emblématique de Barcelone est l'hôte régulière d'événements sportifs et culturels de première importance. Des concerts de vedettes nationales et internationales (Madonna, Shakira, U2...) y sont ainsi organisés de même que des manifestations sportives telles que les Championnats du Monde de handball et ceux de natation en 2013.

Cette reconversion post-olympique des infrastructures de Barcelone a été permise grâce à la planification des organisateurs avant et pendant les Jeux, ainsi que par les autorités municipales après l'événement.

Selon une étude canadienne, près de 21 milliards de dollars canadiens (près de 16 milliards d'euros), auraient ainsi été investis (public et privé) entre 1986 et 2004 dans plusieurs domaines d'activités de la cité catalane¹⁵ :

- **Modernisation des infrastructures routières** : 8,3 milliards de dollars canadiens (environ 6,4 milliards d'euros),
- **Développement du métro, du tramway et des bus** : 4,6 milliards de dollars canadiens (plus de 1,5 milliard d'euros),
- **Réseaux de télécommunications** : 4,6 milliards de dollars canadiens (plus de 3,5 milliards d'euros),
- **Développement de logements et de bureaux** : 2,1 milliards de dollars canadiens (plus de 1,6 milliard d'euros),

¹⁴ Josep MARTORELL, « Descriptio de l'urbanisme i l'arquitectura més significativa », in *Barcelona olimpica : la ciutat renovada*, Barcelona, Juillet 1992, Editions Holsa / Ambit Serveis Editorials.

¹⁵ Sources : Brunet (1994), Clusa (1996) et Brunet (2000). Selon des données fournies par AB, Forum 2004, Autorités des transports métropolitains et Ministère du Développement industriel. Eléments incorporés à l'article de Karim BENESSAIEH, « Recette pour un succès olympique », *La Presse*, 02 octobre 2011, En ligne, <http://www.lapresse.ca/actualites/201110/01/01-4453267-recette-pour-un-succesolympique.php>

- **Mise en valeur de la bande côtière et de l'écosystème** : 2,1 milliards de dollars canadiens (plus de 1,6 milliard d'euros),
- **Mise en valeur et promotion culturelle** : 330 millions de dollars canadiens (environ 255 millions d'euros),
- **Gestion des infrastructures sportives** : 1,3 milliard de dollars canadiens (plus de 1 milliard d'euros).

Les propos de M. Joan CLOS, Adjoint au Maire (1991-1997) puis Maire de la ville (1997-2006) témoignent des investissements et travaux entrepris à l'occasion des Jeux de Barcelone :

- *« En 1986, quand Barcelone a posé sa candidature olympique, on savait déjà ce que devait être l'après JO : préserver l'acquis et poursuivre la modernisation des infrastructures afin de consolider la métamorphose spectaculaire réalisée entre 1986 et 1992 »*¹⁶.

Dans le cas de Londres, la transformation urbaine a également été spectaculaire bien que les retombées ne pourront être constatées que sur le moyen et long terme.

Pour convaincre le CIO, le Comité de Candidature de « *Londres 2012* » avait élaboré un projet portant sur la revitalisation de l'*East End*, friche industrielle de l'Est de la capitale britannique. Cette volonté de réhabiliter un quartier dans son ensemble est directement inspirée de l'exemple barcelonais et fut mentionnée dans le dossier de candidature dans les termes suivants :

- Transformation de « *Stratford en un nouveau centre métropolitain important de l'Est de Londres. Stratford doit devenir un quartier des affaires européen pour la ville, tout en offrant un nombre important de nouveaux logements* ».

Site d'usines et de traitement de métaux lourds, le quartier de Stratford a d'abord connu une phase de décontamination et de dépollution avant le lancement des premiers travaux olympiques. L'ensemble de ce chantier a débuté le 09 septembre 2004 avec la délivrance du permis de construire. Il est à noter que la date précède d'environ dix mois la date d'élection de la Ville Hôte des JO 2012.

La transformation urbaine de l'*East End* s'est donc inscrit dans le cadre du plan d'aménagement urbain de Londres et ce, indépendamment des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces derniers ont toutefois permis d'accélérer la mise en œuvre effective du plan initial portant sur une superficie de 2,5 km².

¹⁶ José ALVES, Les Echos, « Barcelone : une métamorphose à marche forcée », 21 octobre 1996, page 49.

D'ailleurs, Monsieur Tony TRAVERS, professeur à la *London School of Economics*, rappelait à juste titre que le quartier était :

- « *Une grande zone industrielle, mais la plupart des usines ont fermés leurs portes. Il faudra dix à vingt ans pour que ce quartier soit totalement transformé, mais cela aurait demandé cinquante à soixante ans sans les Jeux* »¹⁷.

Plus grand parc urbain aménagé depuis cent-cinquante ans en Europe, le Parc Olympique de Londres – ou *Queen Elizabeth Olympic Park* – est d'ores et déjà une démonstration de *legacy*¹⁸ et de durabilité.

Ainsi, après la clôture des Jeux Paralympiques à l'été 2012, une première tranche de travaux a été menée afin de configurer l'ancien Parc Olympique en un parc urbain accessible au grand public. L'une des étapes majeures de ce processus a consisté à la plantation de diverses essences arboricoles ainsi qu'à l'aménagement d'aires de restauration et de convivialité.

Néanmoins, l'aspect sportif est resté au cœur de la réflexion britannique, puisque l'utilisation des enceintes olympiques et paralympiques a été minutieusement étudiée.

De fait, le Stade Olympique sera configuré à la location pour le club de football de *West Ham* dès la saison 2016-2017, après avoir accueilli des rencontres de la Coupe du Monde IRB de rugby en 2015 et avant l'organisation des Championnats du Monde IAAF d'athlétisme en 2017.

Le Centre Aquatique Olympique a également été réaménagé et ce, dans le but de pouvoir recevoir des groupes scolaires ainsi que des événements régionaux, nationaux et internationaux. Soucieux de préserver la qualité du site tout en ne laissant pas pérenniser un « *éléphant blanc* » - pour reprendre le langage olympique -, les autorités gestionnaires - l'*Olympic Park Legacy Company* et la *Greenwich Leisure Limited (GLL)*¹⁹ - ont revu à la baisse la capacité de l'enceinte. De 17 500 places, cette dernière a été ramenée à 2 500 avec possibilité de maintenir 1 000 sièges supplémentaires dans le cadre de rendez-vous internationaux.

D'autres sites ont aussi été configurés à l'issue des JO 2012. C'est notamment le cas du Vélodrome Olympique et des équipements cyclistes adjacents (pistes de BMX, circuit VTT). Ces derniers²⁰ ont été ouverts au public en mars 2014 et sont actuellement gérés

¹⁷ Maxime GOLDBAUM, *Le Monde*, « JO de Londres : l'héritage déjà en question », 30 janvier 2012.

¹⁸ Héritage

¹⁹ Greenwich Leisure Limited (GLL), société coopérative à but non-lucratif détenant près de 90 centres de loisirs au Royaume-Uni, a la charge de gérer les intérêts du Centre Aquatique pour une durée de dix ans, soit de 2013 à 2023.

²⁰ Ouverts depuis le 04 mars 2014, ces sites portent à présent la dénomination de Lee Valley VeloPark.

par la *Lee Valley Regional Park Authority*²¹. Il en est de même avec les installations de hockey et de tennis-fauteuil²².

Enfin, pour garantir une utilisation optimale de l'ensemble des infrastructures héritées de l'organisation des Jeux d'été 2012, les logements du Village Olympique ont été progressivement ouverts, de même que le *Westfield Stratford*, centre commercial le plus vaste d'Europe, desservi par de nouvelles liaisons ferroviaires.

La planification des choix à effectuer – voire à privilégier – concernant l'aménagement des infrastructures doit se faire en symbiose avec la réflexion portant sur l'emplacement des installations dédiées aux compétitions et la nécessité de disposer d'enceintes sportives déjà existantes et ce, dans l'optique de réduire les coûts d'investissements.

²¹ Créée en 1967, cette société gère en outre l'entretien de 10 000 hectares de parcs bordant les espaces aquatiques de la région londonienne.

²² Ouvert en mai 2014, le site porte désormais le nom de Lee Valley Hockey and Tennis Centre et peut accueillir entre 3 000 et 15 000 spectateurs selon l'événement organisé.

II) L'emplacement des infrastructures sportives, une problématique délicate pour une candidature française

- ***La nécessité de disposer d'enceintes sportives majeures avant le lancement d'une candidature***

Une ville intéressée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été doit être en capacité d'aménager et de construire plusieurs installations sportives d'envergure et ce, conformément aux exigences formulées par le CIO dans la « *Procédure d'acceptation de candidature* ».

Ainsi, parmi les sites – sportifs – indispensables dont doit disposer ou s'engager à disposer une Ville Candidate figurent :

- Un Stade Olympique (environ 70 000 places),
- Un Centre Aquatique Olympique (environ 17 000 places),
- Un Vélodrome Olympique (environ 5 000 places),
- Un Centre Olympique de Tennis (environ 10 000 places).

Ces quatre sites - qui avec le Village Olympique représentent la part d'investissements la plus importante - exigent la mobilisation de moyens conséquents, ce qui doit donc être planifié dans le temps afin de ne pas alourdir la facture globale des Jeux Olympiques.

Sur ce point précis, la ville de Madrid est un exemple de bonne planification en vue de soumettre un projet olympique.

En effet, depuis sa candidature infructueuse pour les JO 2012, la capitale espagnole a entrepris, malgré la crise économique et financière, d'importants travaux pour doter le pourtour de l'*Estadio de la Peineta* d'un véritable Parc Olympique. Aujourd'hui, Madrid possède un Centre Aquatique de 20 000 places, un Centre de Tennis moderne avec la *Caja Majica* et disposera prochainement d'un Stade rénové de 67 500 places où évoluera le club de football de l'*Atletico Madrid* dès 2016.

Dès lors, dans l'optique d'une nouvelle candidature – 2024 voire 2028 -, Madrid n'aura pas à justifier la construction des sites énoncés ci-dessus, puisque ces derniers seront existants et pleinement opérationnels au moment du dépôt du projet olympique.

Pour ce qui concerne Paris, la capitale française pouvait compter, dans son projet pour 2012, sur l'existence de sites comme le Stade de France – qui aurait été le lieu des Cérémonies d'ouverture et de clôture et le siège des compétitions d'athlétisme -, le stade de Roland Garros pour le tennis (XVI^e arrondissement de Paris) ou le Palais Omnisports de Paris-Bercy pour les sports collectifs (XII^e).

Le dossier de candidature énonçait alors que :

- « Paris 2012 utilisera en priorité les sites de compétition existants, sélectionnés selon des critères qualitatifs, d'emplacement géographique et d'accessibilité. De nouveaux sites de compétition permanents verront le jour, mais seulement lorsqu'il existe un besoin à long terme : ce sera le cas du Centre Aquatique, du Super Dôme, du Centre de Tir et du Vélodrome. Tous les autres sites de compétition seront temporaires »²³.

Dans le cadre d'une nouvelle candidature, « Paris 2024 » pourrait compter sur le Stade de France et ses 80 000 sièges ainsi que sur les sites rénovés²⁴ de Roland Garros et de la future Bercy Arena, qui aurait dès lors la capacité de remplacer un projet tel que le Super Dôme²⁵. Enfin, la candidature française pourrait aussi s'appuyer sur des installations prévues, projetées mais inexistantes au moment du dépôt du projet de « Paris 2012 »²⁶ telles que :

- La base nautique de Vaires-sur-Marne adaptée à la pratique du canoë-kayak et de l'aviron,
- Le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces aménagements illustrent la volonté française de doter le territoire d'équipements structurants pour les équipes nationales – la France possède par exemple un palmarès cycliste parmi les plus prestigieux au monde – et déterminants pour permettre l'accès du plus grand nombre à des sports habituellement sous-médiatisés.

Si l'on se base sur les deux sites mentionnés précédemment et compte tenu des aménagements réalisés, il est intéressant de remarquer qu'un futur dossier de candidature pourrait être allégé de quelques 138 millions d'euros d'investissements :

- Base nautique de Vaires-sur-Marne : 65 millions d'euros,
- Vélodrome : 73 millions d'euros.

Ces deux investissements sont l'exemple même d'une planification assumée et assurée sur le long terme. Les économies dégagées du fait de ces réalisations peuvent dès lors être allouées à d'autres projets, liés ou non, à une candidature olympique.

²³ Dossier de candidature, Paris 2012, volume 2, page 7.

²⁴ Deux procédures de rénovation ont récemment été engagées.

Pour l'extension du stade de Roland Garros, la procédure comprend notamment la couverture du Court Central Philippe Chatrier, l'aménagement d'un nouveau Court de 4 950 places et l'équipement du nouveau Centre National d'Entraînement (CNE) sur l'emplacement de l'actuel Stade Georges Hebert.

Pour la rénovation du POPB, les travaux ont débuté fin 2013 et devraient être achevés courant 2015.

²⁵ Le Super Dôme pourrait également être remplacé par la future Arena 92 à Nanterre d'une capacité comprise entre 32 000 et 40 000 places.

²⁶ La problématique des infrastructures olympiques et paralympiques sera abordée ultérieurement dans cette Contribution (cf. page 24).

- ***Pistes de réflexion pour l'implantation de sites olympiques et paralympiques sur le territoire métropolitain du Grand Paris***

Grâce à l'organisation régulière de grandes manifestations sportives internationales – ou *mega events* – la France dispose aujourd'hui d'installations sportives de premier ordre.

Néanmoins, l'accueil des Jeux Olympiques devrait nécessiter une mise à niveau de certains sites et l'édification d'autres enceintes multifonctionnelles. A l'heure actuelle, Paris et la Région Ile-de-France peuvent s'appuyer sur l'existence de plusieurs sites majeurs :

- Stade de France (Saint-Denis),
- Vélodrome (Saint-Quentin-en-Yvelines),
- Stade de tennis de Roland Garros (Paris XVIe),
- Palais Omnisports de Paris Bercy (Paris XIIe)...

Dans l'optique d'une candidature aux JO 2024, le territoire métropolitain du Grand Paris – institution effective dès le 1^{er} janvier 2016 – devra s'engager sur la construction de sites indispensables aux Jeux parmi lesquels :

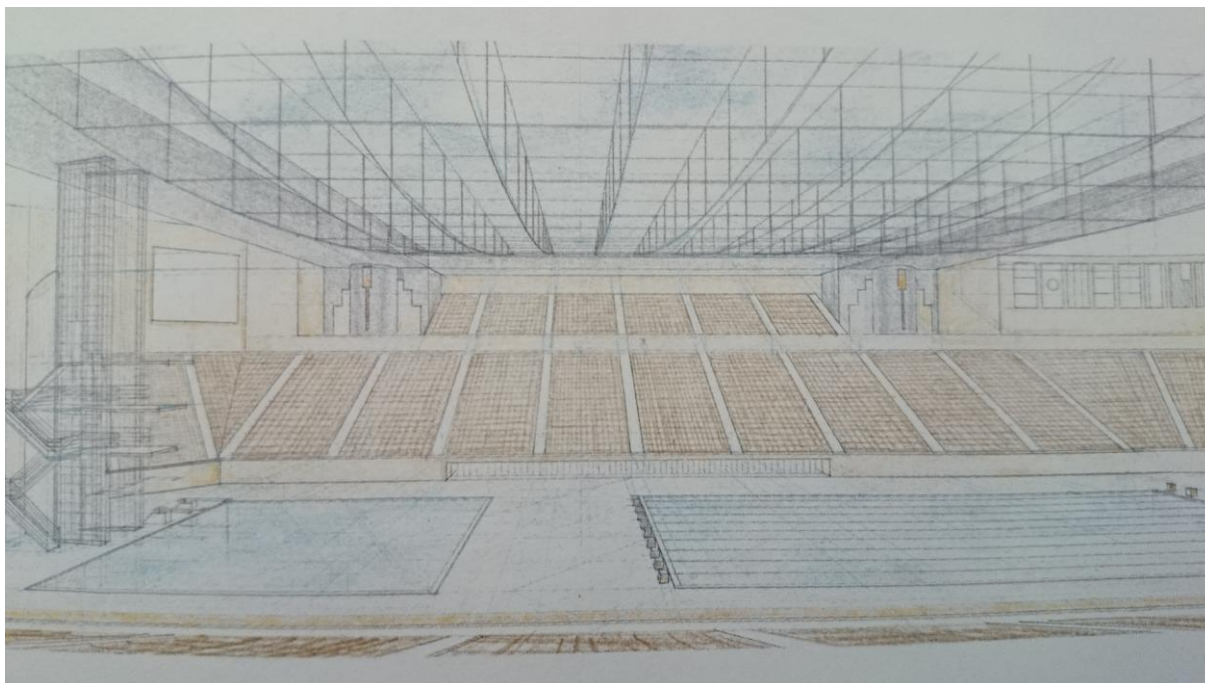
- Un Centre Aquatique Olympique,
- Un Village Olympique des Athlètes.

Ces deux espaces représentent, bien souvent, un coût avoisinant un milliard d'euros.

→ 1992

Le premier est un projet inabouti pour la France, évoqué à chaque candidature de Paris mais jamais mis en œuvre malgré les performances croissantes des nageuses et nageurs tricolores lors des rencontres continentales et internationales.

Ainsi, le projet de « *Paris 1992* » prévoyait l'édification du Centre Aquatique dans le quartier de Bercy-Tolbiac (Paris XIIe) à proximité immédiate du Palais Omnisports de Paris Bercy (POPB).



Le dossier de candidature envisageait l'aménagement d'un parc arboré de 31 hectares dans lequel devait prendre place le Village des Athlètes, le Centre Aquatique, le POPB et divers services dédiés pour les athlètes et, à l'issue des Jeux, au public (cinéma, zone commerciale, pharmacie...). Cette disposition répondait alors à un besoin de compacité des sites et de temps de trajet modeste (dix minutes en bus depuis le Stade Olympique)²⁷.

Le Stade Aquatique aurait été couvert et aurait pu recevoir 10 000 spectateurs²⁸.

→ 2008

Pour l'échéance olympique de 2008, la capitale avait envisagé l'aménagement d'un Centre Aquatique sur l'emplacement de l'actuelle ZAC Claude Bernard qui se caractérisait alors comme une friche industrielle au Nord de Paris (XIXe arrondissement).

Démantelé en 1992, l'ancien hôpital Claude Bernard avait laissé place à une zone industrielle entre le boulevard périphérique et le Sud de la commune d'Aubervilliers.

L'implantation souhaitée du Centre Aquatique aurait permis la réhabilitation de ce quartier et la revitalisation d'un territoire urbain.

D'une capacité de 15 000 places à l'occasion des JO, le Centre Aquatique aurait ensuite été configuré pour maintenir une capacité d'accueil de 3 500 spectateurs.

²⁷ Le Stade Olympique de Paris 1992 avait été envisagé dans le Bois de Vincennes ou dans le Parc des Loisirs du Tremblay.

²⁸ Dossier de candidature de Paris 1992. Le croquis présenté ci-dessus illustre la volonté du Comité de Candidature d'établir en plein cœur de la capitale, une infrastructure sportive de grande qualité, page 67.

→ 2012

Enfin pour l'Olympiade 2012, les concepteurs du projet olympique avaient imaginé la construction d'un Centre Nautique à Aubervilliers, non loin du Stade de France, hôte des Cérémonies olympiques et des épreuves d'athlétisme.

Initialement prévu pour les JO 2012, l'achèvement du complexe sportif fut toutefois décalé à l'horizon 2016 (Championnats de France qualificatifs pour les JO de Rio de Janeiro 2016).

S'étendant sur une superficie de 3,5 hectares, le site devait comprendre cinq bassins, dont quatre intérieurs, et disposer de 5 000 places permanentes. A l'occasion des Jeux d'été, le complexe aurait vu sa capacité porter à 17 000 sièges.

Fin 2012, un protocole d'accord fut signé²⁹, portant sur un investissement de 68 millions d'euros réparti de la façon suivante :

- État : 15,9 millions d'euros,
- Conseil Régional d'Ile-de-France : 14,07 millions d'euros,
- Communauté d'Agglomération de Plaine-Commune : 13 millions d'euros,
- Ville de Paris : 13 millions d'euros.

Désormais, aucune date n'est évoquée par les Collectivités impliquées dans la mise en chantier du projet.

Cependant, durant la campagne des élections municipales de mars 2014, le candidat élu, Monsieur Pascal BEAUDET, avait fait connaître sa position sur le sujet³⁰ :

- *« L'Etat s'était engagé à implanter à Aubervilliers une piscine olympique. Nous reprendrons les négociations et les luttes pour la réalisation de cet équipement structurant qui pourra être utilisé pour tous les publics ».*

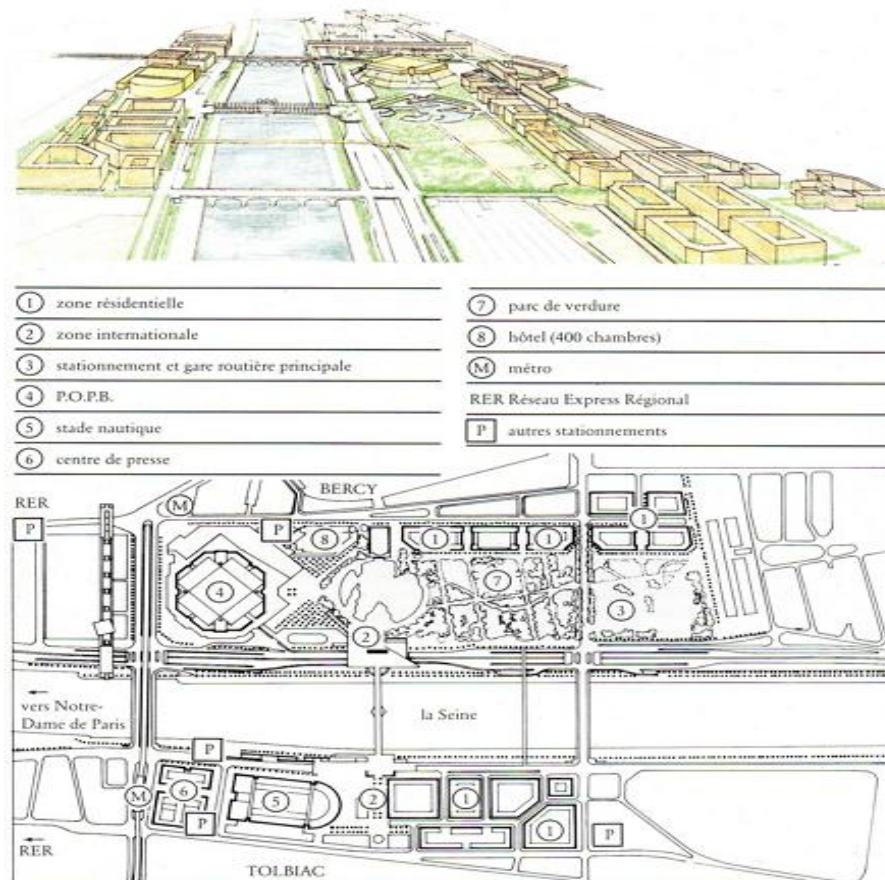
Le second projet majeur que Paris et sa périphérie devrait enclencher dans le but d'accueillir les Jeux d'été, serait bien entendu celui d'un Village des Athlètes de 17 500 lits. Au même titre que le Centre Aquatique, l'implantation hypothétique d'un Village Olympique a été débattue à chaque dépôt de candidature de Paris.

²⁹ Dépêche AFP, « Natation : protocole d'accord pour un grand centre aquatique opérationnel début 2016 », En ligne, <http://www.20minutes.fr/sport/natation/896923-natation-protocole-accord-grand-centre-aquatique-operationnel-debut-2016>

³⁰ Programme de Pascal BEAUDET pour les élections municipales de mars 2014, page 7, <http://pascalbeaudet2014.fr/ProgPB2014.pdf>

→ 1992

Pour 1992, le dossier parisien faisait état de l'édification d'un Village dans le quartier de Bercy-Tolbiac (13 000 lits) comme énoncé précédemment et comme l'illustre le plan ci-dessous³¹ :



En 1986, le dossier de candidature présentait le projet de la manière suivante :

- « Plus de 13 000 athlètes et accompagnateurs seront [...] accueillis dans le Village Olympique construit pour la circonstance dans des conditions de normes et de confort optimales. Outre l'aspect résidentiel, le Village Olympique dans un tel cadre champêtre, paradoxalement à l'intérieur de la ville de Paris, sera aussi un lieu privilégié de la fête olympique ».

A l'époque, l'implantation à l'Est de la capitale répondait au besoin de réhabiliter ce quartier et de profiter de l'emplacement de « deux gares, deux lignes RER, les réseaux du métro et de bus [qui] permettent en quelques instants de découvrir le centre de Paris ou quelques sites prestigieux de la région Ile-de-France »³².

³¹ Dossier de candidature de Paris 1992, page 77.

³² Dossier de candidature de Paris 1992, page 28.

→ 2008

Dans la même considération de revitalisation urbaine, le projet de « *Paris 2008* » avait fait le choix de construire le Village des Athlètes sur les anciennes friches industrielles de Saint-Denis, dans un nouveau quartier de 50 hectares.

La Commission d'évaluation du CIO, avait d'ailleurs rappelé la volonté parisienne d'aménager un tel complexe résidentiel « *tout en longueur (1,8 kilomètre), [...] à proximité de site accueillant 13 sports, et notamment du Stade Olympique* ».

Néanmoins, ladite Commission avait pointé une carence majeure en termes d'accessibilité et de sécurité :

- « *La proposition d'établir un centre des transports à l'intérieur du Village a fait l'objet de nombreuses discussions. Il existe actuellement sur le site un dépôt de bus qui serait utilisé pour les Jeux, mais il serait difficile de contrôler les accès et la sécurité sur la route menant au Village. En outre, il semblerait qu'il y ait des risques d'embouteillages et des problèmes d'accès pour les bus circulant aux abords du Village, ce qui augmenterait les retards et les incertitudes quant aux trajets des athlètes vers les sites répartis à travers la ville. Ce concept a besoin d'être revu. [...] Le Village sera entouré d'une zone de logements publics et de petites industries durant les Jeux. L'ensemble du site pose des problèmes de sécurité qui nécessiteront des mesures de sécurité supplémentaires* ».

→ 2012

Pour les Jeux de 2012, la candidature tricolore avait recentré le projet dans Paris *intra-muros*, en proposant l'aménagement du Village Olympique (17 500 lits) dans le quartier des Batignolles (XVII^e arrondissement) comme le démontre l'illustration ci-dessous issue du dossier parisien :



Ce site ayant été aménagé³³ depuis l'élection de Londres aux dépens de Paris, le 06 juillet 2005, une prochaine candidature française devrait être en capacité d'établir une nouvelle planification en tenant compte des évolutions urbaines et immobilières depuis le milieu de la décennie 2010.

Dès lors, deux villes / sites peuvent être proposés pour répondre à cette exigence nouvelle :

- Colombes,
- La Courneuve.

Dans les deux cas de figure, l'implantation d'un Village aurait le mérite de réhabiliter un territoire urbain et d'offrir une opportunité d'aménager un ensemble résidentiel moderne, attractif – en réservant une partie du site reconverti à des logements à loyers modérés - et performant écologiquement.

Sur la base de calculs simples³⁴ qui devraient être approfondis ultérieurement, les temps de trajet Village – Stade de France (Stade Olympique) seraient les suivants :

- Option Colombes : 10,1 kilomètres / 14 minutes³⁵,
- Option La Courneuve : 4 kilomètres / 8 minutes³⁶.

³³ ZAC Martin Luther King.

³⁴ Données recueillies sur Google Map.

³⁵ Option empruntant l'autoroute A86.

³⁶ Option empruntant la N1 et la N186.

Outre le Centre Aquatique et le Village des Athlètes, d'autres sites olympiques et paralympiques pourraient être implantés et / ou utilisés en région parisienne.

La liste établie ci-dessous permet d'avoir un aperçu des potentiels sites d'une future candidature olympique³⁷ :

➤ **Grand Stade (Evry / Ris-Orangis) : 600 millions €**

Volonté de la Fédération Française de Rugby (FFR), le futur Grand Stade d'Evry-Ris-Orangis, implanté sur l'ancien hippodrome, pourrait devenir une pièce-maitresse d'une candidature française avec ses 82 000 places, son toit amovible et sa pelouse rétractable.

Du fait de ces qualités techniques uniques en France pour un équipement de cette envergure³⁸, le Grand Stade serait en mesure d'organiser les Cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques et d'assurer sa reconversion par l'accueil d'événements multiples (concerts, manifestations sportives, congrès d'entreprises, salons...).

Néanmoins, l'existence du Stade de France (80 000 places) et la nécessité de pérenniser celui-ci par le maintien d'activités sportives et culturelles diverses méritent une étude plus approfondie quant à l'opportunité de soutenir la mise en chantier d'un tel projet d'une part, et l'intégration à la réflexion olympique d'autre part.

Car, dans le cadre d'une candidature de « Paris 2024 », la localisation de la future enceinte (Sud de Paris) et les aléas relatifs aux questions entourant encore le financement des travaux de modernisation des transports (RER notamment...) peuvent constituer un frein évident à l'intégration du projet à la candidature.

➤ **Stade de France (Saint-Denis)**

De fait, l'option du Stade de France demeure la plus sûre économiquement et techniquement.

Construit pour la Coupe du Monde FIFA de football 1998, le Stade de France est devenu au fil des années un site majeur du sport français et international avec l'organisation d'événements tels que les Championnats du Monde IAAF 2003 ou la Coupe du Monde IRB 2007. Il accueille par ailleurs les finales annuelles du TOP 14 de rugby, de la Coupe de la Ligue et de la Coupe de France de football.

Evoqué dans le cadre des projets olympiques de « Paris 2008 » et « Paris 2012 », le Stade de France répond aux exigences du CIO en termes de capacité (80 000 places) et d'organisation (Cérémonies d'ouverture et de clôture et compétitions d'athlétisme), bien qu'une rénovation mineure puisse être envisagée dans l'optique des JO 2024.

³⁷ Les estimations budgétaires sont directement issues des projets. Elles peuvent, en fonction de l'achèvement des travaux, ne pas être incluses dans le budget olympique.

³⁸ A l'exception notable du Stade Pierre Mauroy de Lille-Métropole.

➤ **Stade de Roland Garros (Paris XVIe) : 340 millions €**

Rénové dans le cadre d'un projet porté par la Fédération Française de Tennis (FFT) et la Ville de Paris, le complexe tennistique de Roland Garros pourrait offrir aux athlètes et aux spectateurs, des conditions optimales.

Construit en 1928 à l'occasion de la finale de *Coupe Davis*, le stade possède deux enceintes de grande capacité (Court Suzanne Lenglen de 10 000 places et Court central Philippe Chatrier de 15 000 places) et devrait disposer d'ici 2017-2018, d'un nouveau Court n°1, semi-enterré, de 4 950 places.

En outre, le Court central devrait être coiffé d'un toit amovible (2019-2020) permettant d'assurer la poursuite des rencontres quelque soit les conditions météorologiques, de jour comme de nuit, pendant et en dehors des Jeux Olympiques.

En effet, la pérennité des Internationaux de France de Roland Garros est en partie conditionnée à l'aménagement d'un toit amovible sur l'un des Courts principaux existants.

Sur les quatre tournois du Grand Chelem de tennis, Roland Garros demeure le seul, avec l'US Open, à ne pas disposer de toiture rétractable.

Le site de *Flushing Meadows* devrait toutefois être équipé d'un tel aménagement d'ici la saison 2017-2018. En août 2013, les organisateurs américains ont ainsi présenté un projet de modernisation du complexe tennistique, visant notamment à doter le *Arthur Ashe Stadium* (22 500 places), d'un toit amovible³⁹.

Wimbledon (Royaume-Uni) dispose pour sa part d'un tel aménagement sur le Court Central mais a annoncé en mars 2013, son intention d'établir une nouvelle structure rétractable sur le Court n°1⁴⁰.

L'Open d'Australie fut précurseur dans ce domaine, avec la couverture de la *Rod Laver Arena* (14 800 sièges) dès 1988 puis de la *Hisense Arena* en 2000 (10 500 places). La *Margaret Court Arena* doit également être dotée d'un toit rétractable – le troisième du site australien – d'ici 2017 avec une capacité portée à 7 500 sièges⁴¹.

Concernant le stade de la Porte d'Auteuil à Paris, initialement présenté à 273 millions d'euros, le projet global est désormais estimé à au moins 340 millions d'euros.

³⁹ D'un coût global de 550 millions de dollars (près de 411 millions d'euros), le projet présenté par la Fédération Américaine de Tennis (UTSA), doit permettre l'aménagement d'un toit rétractable sur le stade Arthur Ashe, ainsi qu'une rénovation du Louis Armstrong Stadium (15 000 places contre 10 000 actuellement). Le Grandstand devait aussi être réaménagé avec une capacité portée à 8 000 places (contre 6 000 actuellement).

⁴⁰ Non-encore budgétisé, le projet s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation « Wimbledon 2020 ».

⁴¹ Le projet australien s'inscrit dans le cadre d'une double phase de rénovation du Melbourne Olympic Park entreprise dès 2010. D'un coût global de 704 millions de dollars (près de 515 millions d'euros), le projet doit moderniser l'ensemble des infrastructures tennistiques du site.

➤ **Palais Omnisports de Bercy (Paris XIIe) : 100 millions €**

Autre lieu emblématique de la capitale, le Palais Omnisports de Paris Bercy bénéficiera, dès la fin de l'année 2015, d'une capacité comprise entre 15 000 et 17 500 places pour les compétitions sportives.

La future *Bercy Arena* pourrait alors, à l'occasion de JO organisés en France, héberger les épreuves olympiques de gymnastique, à moins que le projet de Super Dôme près de la Porte de la Chapelle (XVIIIe) ne soit relancé. Dans le cadre du projet de « *Paris 2012* », un projet portant sur 22 000 places et permettant l'accueil des compétitions de gymnastique avait en effet été évoqué pour un coût de 220 millions d'euros.

➤ **Halle Carpentier (Paris XIIIe) : Non-défini**

En décembre 2013, Madame Anne HIDALGO, alors candidate à la Mairie de Paris, avait publiquement évoqué l'idée d'une rénovation de la Halle Carpentier afin d'accroître son attractivité et celle des clubs de sports collectifs de la capitale.

Elue Maire de Paris en mars dernier, Anne HIDALGO va désormais plus loin, en mentionnant dans la feuille de route adressée à son adjoint aux Sports, Monsieur Jean-François MARTINS, un vœu particulier pour la modernisation de l'enceinte :

- « *Pour résoudre l'absence de salle de sports intermédiaire de 8 000 places qui fait cruellement défaut aux clubs parisiens de haut niveau et constitue un frein au rayonnement sportif de Paris, je suis tout à fait favorable à la transformation de la Halle Carpentier en aréna moderne. Je souhaite que sans attendre, une étude de faisabilité soit engagée en ce sens en veillant à l'objectif d'un usage équilibré entre le sport de haut niveau et une vie sportive de proximité* »⁴².

Dans le cadre des JO, un tel équipement pourrait accueillir une partie des matchs de handball, volleyball ou basketball.

➤ **Base nautique (Vaires-sur-Marne) : 65 millions €**

Héritée du projet de « *Paris 2012* », la Base nautique de Vaires-sur-Marne devrait être adaptée d'ici 2016 et pourrait dès lors être en capacité d'organiser les épreuves olympiques de canoë-kayak et d'aviron.

L'investissement nécessaire est estimé à 65 millions d'euros et dotera la France d'un site unique en son genre.

⁴² Site de la Mairie de Paris, rubrique « Paris politiques », « Les politiques parisiennes », « Les missions de Jean-François MARTINS », 26 mai 2014, http://www.paris.fr/politiques/les-politiques-parisiennes/sport-et-tourisme/rub_9706_stand_144162_port_24008

➤ **Arena 92 (Nanterre) : 350 millions €**

Futur écrin des rugbymans du *Racing Métro*, l'Arena 92 verra le jour à proximité du quartier d'affaires de La Défense à Nanterre d'ici 2016-2017.

Salle multifonctionnelle de 32 000 à 40 000 places, l'installation disposera d'un toit rétractable pouvant permettre l'organisation des phases finales des épreuves de sports collectifs (basketball, volleyball, hockey, handball, rugby, football), dans des conditions adéquates.

A l'issue des Jeux, l'Arena reprendrait ses fonctions de salle multimodale (sports, spectacles, congrès).

➤ **Pavillons du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris XVe) : 497 millions €**

En lieu et place – ou en complément – des pavillons temporaires imaginés dans le cadre du dossier de « *Paris 2012* », les pavillons prochainement rénovés du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris XVe) seraient une option de choix afin d'accueillir une pluralité d'épreuves (haltérophilie, judo, lutte, taekwondo, boxe, badminton, tennis de table...) durant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'intégration d'un tel dispositif dépend évidemment de la mise en œuvre effective du projet de rénovation dont le coût de 497 millions d'euros doit être porté par ViParis⁴³. S'il se confirme, le projet intégral s'échelonnait toutefois sur une période de dix années⁴⁴.

➤ **Esplanade du Champs de Mars (Paris VIIe)**

Sur le modèle du projet de « *Paris 2012* », les épreuves de beach-volley pourraient être installées et organisées au pied de la Tour Eiffel, sur l'Esplanade du Champs de Mars avec la mise à disposition de tribunes démontables d'une capacité de 5 000 à 10 000 places.

Haut lieu de Paris, cet espace offre une perspective exceptionnelle entre le Champs de Mars et le Trocadéro et pourrait également héberger et être le point de départ des épreuves de triathlon.

➤ **Hippodrome de Longchamp (Paris XVIe)**

Site prestigieux près de Paris, l'Hippodrome de Longchamp s'étend sur 57 hectares entre la Seine et le Bois de Boulogne.

⁴³ Société détenue à 50% par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile-de-France et à 50% par la société foncière Unibail-Rodamco

⁴⁴ Le Nouvel Observateur, avec AFP, « Pour ses 90 ans, le Parc des Expositions de la Porte de Versailles fait peau neuve », 18 novembre 2013, En ligne, <http://tempsreel.nouvelobs.com/immobilier/immobilier-d-entreprise/20131118.OBS5901/pour-ses-90-ans-le-parc-des-expositions-de-la-porte-de-versailles-fait-peau-neuve.html>

Les épreuves d'équitation y auraient toute leur place, en présence de 30 000 à 50 000 spectateurs, comme cela était d'ailleurs envisagé pour « *Paris 2012* ».

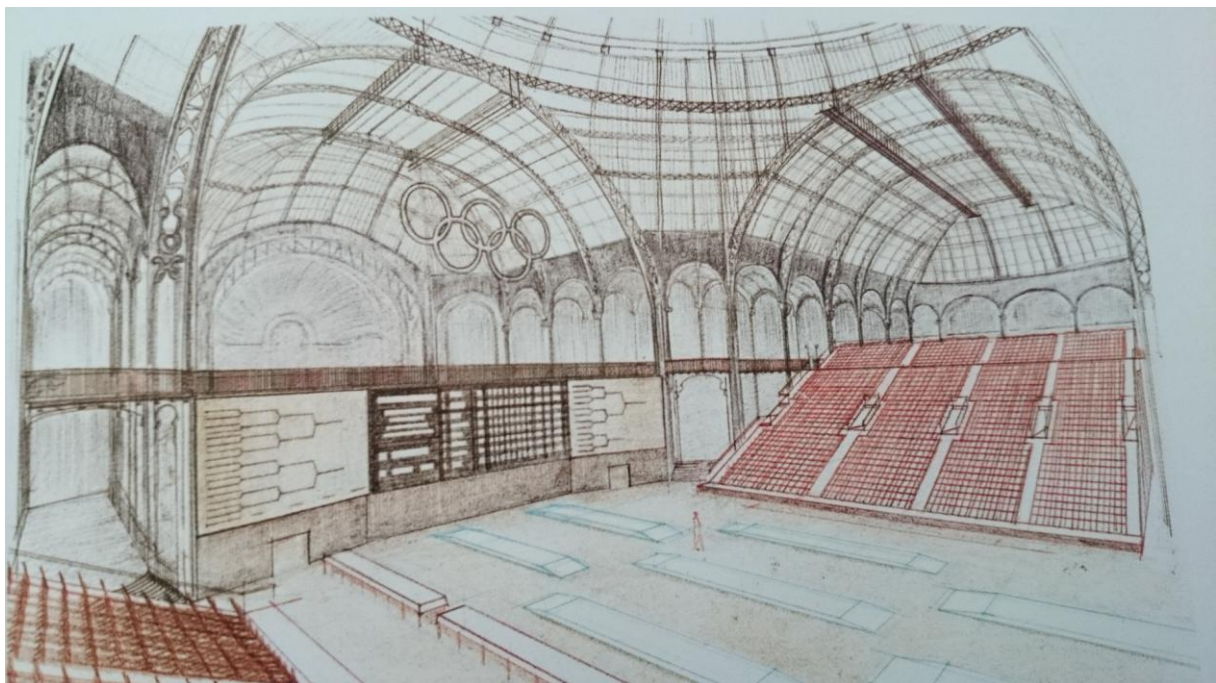
L'Hippodrome devait aussi accueillir pour l'édition 2012, les épreuves d'équitation et de course de la compétition de pentathlon moderne. Associé à la Croix Catelan (tir, escrime, natation), Longchamp Bagatelle pourrait de nouveau être mobilisé pour un projet olympique.

Toutefois, pour des questions pratiques, deux options pourraient être étudiées.

Soit le concept est maintenu en l'état, en prenant en considération que la gestion de l'espace de la Croix Catelan est désormais concédée au groupe Lagardère. Soit il est réorganisé autour de sites prestigieux : Longchamp Bagatelle (équitation, course), Grand Palais (escrime), Centre de Tir de Versailles et futur Centre Aquatique Olympique.

➤ **Grand Palais (Paris VIIIe)**

Basées sur le succès des Championnats du Monde 2011, les épreuves d'escrime pourraient se dérouler sous la majestueuse verrière du Grand Palais, en plein cœur du Paris historique⁴⁵.



Le choix de cette enceinte aurait l'avantage d'une utilisation temporaire (démantèlement des tribunes et des équipements sportifs après les Jeux) mais aussi symbolique, le Grand Palais étant l'un des monuments emblématiques de la capitale du fait de son architecture singulière.

⁴⁵ Dossier de candidature de Paris 1992. Comme le démontre le croquis présenté ci-dessus, le Comité de Candidature prévoyait déjà l'utilisation du Grand Palais pour l'organisation des épreuves d'escrime, page 57.

➤ **Golf National de Guyancourt (Yvelines)**

En 2018, le Golf National de Guyancourt ou Golf National des Yvelines, accueillera la prestigieuse « *Ryder Cup* », rendez-vous sportif international opposant les États-Unis à l'Europe.

Les aménagements prévus à cette occasion pourraient ensuite permettre l'utilisation du site pour les épreuves olympiques de golf en 2024.

➤ **Centre de Tir de Versailles / Hippodrome d'Auteuil**

Comme pour le projet « *Paris 2012* », les épreuves de tir et de tir à l'arc pourraient être organisées dans un Centre de Tir aménagé à Versailles et sur le site prestigieux de l'Hippodrome d'Auteuil.

➤ **Vélodrome (Saint-Quentin-en-Yvelines) : 74 millions €**

Projeté dans le dossier de « *Paris 2012* », le Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines a bien vu le jour malgré l'échec de la candidature française.

Inauguré au début de l'année 2014, il dispose d'un anneau central de 250 mètres de long pour 8 mètres de large et d'une capacité de 5 000 places permanentes.

Le complexe cycliste possède également des pistes couvertes pour la pratique et les compétitions de BMX et héberge aussi le siège de la Fédération Française de Cyclisme.

➤ **Parc du Château de Versailles**

A l'image de l'épreuve finale du Tour de France cycliste 2013, l'épreuve de course en ligne pourrait prendre son départ depuis l'esplanade ou le parc du Château de Versailles.

Symbole de l'Histoire française, le Domaine Royal de Versailles figure parmi les monuments les plus visités de France⁴⁶, et donnerait en conséquence une dimension médiatique et populaire sans précédent à l'épreuve.

Le contre-la-montre pourrait quant à lui prendre son départ depuis l'esplanade du Trocadéro face à la Tour Eiffel. Là encore, le départ de l'épreuve depuis un site aussi prestigieux aurait une résonance exceptionnelle.

Les deux propositions présentées ici avaient été avancées dans le projet de « *Paris 2012* ».

⁴⁶ Sur l'année 2013, le Domaine Royal de Versailles a accueilli 6 millions de visiteurs, soit une hausse de 3% par rapport à l'année 2012.

➤ **Sites des épreuves de voile, de football et de rugby à 7**

Les quelques exemples et propositions de sites énoncés ci-dessus ne doivent toutefois pas occulter le fait qu'un rendez-vous olympique exige la mobilisation de l'ensemble du territoire national.

Ainsi, sur la base du modèle développé pour « *Paris 2012* », les épreuves de voiles pourraient avoir lieu à La Rochelle (Charente-Maritime) ou à Marseille (Bouches-du-Rhône).

De même, les épreuves de football et de rugby à 7 pourraient être organisées dans les enceintes sportives existantes et d'ores et déjà retenues pour accueillir les rencontres de l'EURO de football 2016 de l'UEFA.

Les nouveaux stades de Lille (50 000 places), Lyon-Décines (58 000 places), Marseille (67 000 places) ou encore Bordeaux (42 000 places) seraient des installations adéquates, de même que le Parc des Princes rénové à Paris (47 000 places).

La question de l'aménagement des sites olympiques et paralympiques sera l'une des plus importantes dans le cadre de la réflexion sur la faisabilité et l'opportunité d'une candidature de la France à l'organisation des Jeux de 2024.

Toutefois, il apparaît nécessaire aussi, de s'interroger sur les impacts d'un tel événement sur les infrastructures de transport et l'environnement francilien.

III) Le défi des transports et l'impératif environnemental

- *La mise à niveau des infrastructures pour répondre aux exigences olympiques*

Comme à chaque Olympiade, la modernisation des réseaux de transport collectif est l'un des enjeux majeurs des organisateurs.

Ils permettent en effet de garantir le bon acheminement des athlètes sur les sites de compétition – avec notamment le principe des voies olympiques réservées – ainsi que le transport optimal des milliers de spectateurs venus du monde entier.

L'un des exemples de modernisation les plus remarquables des dernières années, demeure celui d'Athènes 2004.

En marge de l'organisation des JO, la capitale grecque avait entrepris une série d'aménagements urbains dédiés au transport, avec l'appui financier de l'Union Européenne.

De nouvelles lignes de métro ont, à cette occasion, été construites pour un coût de 1,6 milliard d'euros, tandis que le tramway a fait son retour dans le cœur d'Athènes, un siècle après avoir été abandonné (350 millions d'euros). Un Réseau de Transport Suburbain – équivalent du RER francilien – fut également inauguré (640 millions d'euros).

Mais l'une des réalisations majeures reste sans conteste, l'aménagement de l'*Attiki Odos*, périphérique autoroutier de 60 kilomètres, censé décongestionner les artères principales de la ville, pour un coût de 950 millions d'euros. Symbole du renouveau athénien, le pont *Rion-Antirion* (800 millions d'euros), reliant la capitale au Péloponnèse fut emprunté quelques jours avant la Cérémonie d'ouverture des Jeux, par les porteurs de la flamme olympique.

Globalement, l'Union Européenne a participé pour moitié à la réalisation de ces infrastructures nouvelles, offrant à Athènes et à sa périphérie, un héritage sans précédent.

Dans le cas de l'Ile-de-France et de Paris, aucun aménagement de ce type ne serait nécessaire, tout du moins de part son envergure et son importance. L'Ile-de-France dispose en effet d'un réseau de transports particulièrement dense.

Ce dernier est notamment doté de deux aéroports internationaux parmi les plus importants au monde en termes de trafics de passagers (Roissy-Charles de Gaulle et Orly), d'axes routiers et autoroutiers de premier plan, de plusieurs lignes de métro (1, 2,

3, 3bis, 4, 5, 6, 7, 7bis, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14), de RER (A, B, C, D, E), de bus de ville et de liaisons de tramway (T1, T2, T3a, T3b, T5, T7).

Néanmoins, avec 8,5 millions de voyageurs quotidiens, les infrastructures franciliennes⁴⁷ doivent désormais s'adapter et se moderniser afin de répondre aux besoins actuels et à venir des habitants de la future métropole du Grand Paris.

Une nouvelle candidature olympique de la capitale ne nécessiterait pas d'aménagement spécifique, compte-tenu de la densité du réseau actuel, mais les aménagements prévus dans le cadre du Grand Paris Express pourraient indéniablement bénéficier d'un important coup d'accélérateur.

- ***L'accélération du Grand Paris Express par la dynamique olympique***

Projet stratégique pour la région Ile-de-France, le Grand Paris Express doit, à terme, se concrétiser par l'aménagement de 205 kilomètres de lignes de métro automatique et la liaison des principaux axes TGV et aéroportuaires franciliens grâce à la construction de 72 nouvelles gares.

Le Grand Paris Express est un enjeu à multiples facettes :

- Amélioration de la qualité de vie des franciliens, notamment grâce à une réduction des temps de trajets,
- Accroissement de l'attractivité de la région Ile-de-France et de la future métropole du Grand Paris,
- Dynamique économique et sociale avec 15 000 emplois induits chaque année par les travaux⁴⁸.

A l'heure actuelle, les différents projets du Grand Paris Express s'échelonnent de 2017 à 2030 pour les tronçons budgétisés (25,525 milliards d'euros à la charge de la Société du Grand Paris⁴⁹) et au-delà pour les autres travaux non-encore comptabilisés.

Une partie des travaux pourrait dès lors être achevée avant l'ouverture des Jeux en 2024 et servir directement aux correspondances et liaisons entre les différents sites olympiques.

⁴⁷ Les infrastructures d'Ile-de-France représentent aujourd'hui 10% du réseau et près de 40% du trafic national selon les données retenues par le Gouvernement dans le document « Le Nouveau Grand Paris » en date du 06 mars 2013.

⁴⁸ « Le Nouveau Grand Paris », document gouvernemental, 06 mars 2013.

⁴⁹ Société du Grand Paris, Coûts et financements du Grand Paris Express, 15 avril 2014, <http://www.societedugrandparis.fr/projet/les-couts-financements/financement-etabli>

Dès 2011, l'Etat, les Collectivités Territoriales associées au projet – Région et Départements franciliens – ainsi que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) se sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan d'aménagement d'un montant supérieur à 12 milliards d'euros. Ce plan massif doit permettre le prolongement du RER E vers l'Ouest, le prolongement de plusieurs tronçons du métro parisien et du tramway mais aussi la modernisation des liaisons RER actuelles et du *Transilien*.

L'ensemble de ces chantiers doit aboutir à l'horizon 2017.

Bien entendu, les retards éventuels pourraient perturber l'ouverture des nouvelles lignes, d'où l'importance de concilier, le moment venu, aménagement des infrastructures sportives et équipements de transport.

- ***La priorité environnementale, enjeu majeur des prochains Jeux***

Inscrite depuis le milieu des années 1990 dans la Charte Olympique, la notion de développement durable est devenue une priorité absolue en vue de présenter un dossier olympique.

Rappelant que « *l'environnement comme le sport ne connaît aucune frontière* », l'Agenda 21 du Mouvement Olympique énonce plusieurs dispositions à l'attention des Villes Candidates à l'organisation des JO.

- « *Le choix des sites devra [...] se faire dans le souci de minimiser l'impact sur l'environnement des infrastructures qui leur sont liées telles que logements, voies de circulation, réseaux de communications, d'approvisionnement en eau, en électricité et en nourriture, installations pour l'évacuation et le traitement des déchets* »⁵⁰.

La France, si elle souhaite se porter candidate à l'accueil des Jeux de 2024, devra faire sienne cet engagement d'avenir.

Ainsi, l'Hexagone doit pouvoir miser sur une candidature olympique pour s'affirmer comme l'une des premières puissances écologiques d'Europe. Volonté gouvernementale, maintes fois exprimée par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, cette promesse est une chance et peut se concrétiser au travers du développement d'un projet de société majeur comme celui de l'organisation des Jeux.

⁵⁰ Agenda 21 du Mouvement Olympique, « 3. Programme d'action du Mouvement Olympique pour le développement durable », « 3.2. La conservation et la gestion des ressources pour un développement durable », « 3.2.2. La protection des sites et des paysages ».

En s'appuyant sur cette volonté forte et sur les textes législatifs et constitutionnels actuels⁵¹, le Mouvement Sportif Français a l'opportunité d'élaborer et de présenter un projet novateur, respectant les dernières normes environnementales, l'Agenda 21 du Mouvement Olympique et proposant une approche nouvelle du rapport entre les citoyens, le sport et l'espace naturel.

Pour mener à bien un éventuel projet olympique pour 2024, Paris peut aisément prendre exemple sur l'héritage londonien des Jeux de 2012 dont la démonstration de *legacy* et de durabilité a été faite précédemment.

En effet, en réaménageant une ancienne friche industrielle en un quartier moderne du XXI^e siècle, la capitale britannique a réussi le pari de la durabilité et continue, deux ans après la clôture des JO, à développer des engagements environnementaux élevés. Car au-delà de l'aménagement des sites purement sportifs, la construction du Parc Olympique de Londres a nécessité la constitution d'un nouveau milieu naturel boisé et fleuri en plein cœur de la ville et ce, afin d'offrir aux Londoniens et aux touristes, un nouvel espace de restauration, de convivialité et de détente.

L'exemple de Vancouver 2010 peut aussi servir, de manière pertinente, à la création d'un projet olympique par Paris et sa région.

Dans le cadre de l'édification de ses équipements sportifs, la cité canadienne a tenu à mettre en place une politique particulièrement rigoureuse pour faciliter l'obtention de la certification *Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) « Argent »*. Cette dernière, qui évalue l'efficacité énergétique des bâtiments, la consommation d'eau et de chauffage et l'utilisation de matériaux obtenus ou confectionnés localement, fut notamment accordée au Vélodrome Olympique où se déroulèrent les épreuves de patinage de vitesse.

Outre la problématique environnementale, Paris devra aussi s'interroger sur le volet social d'un projet olympique, en misant notamment sur le rôle de la jeunesse française qui devra indéniablement être associée à la démarche.

Londres 2012 a souhaité « *Inspirer une génération* » tandis que Tokyo 2020 compte « *Découvrir demain* ». Paris 2024 devra s'inspirer de ces choix pour construire son propre projet répondant à trois critères : économique, environnemental et durable.

La future « *Fête du Sport* », souhaitée par Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dès 2015, pourrait permettre d'esquisser un premier pas vers une meilleure prise en considération des trois notions précitées.

⁵¹ La Charte de l'Environnement est inscrite dans le bloc de constitutionnalité depuis 2004.

En misant pleinement sur ces dernières, la France peut s'assurer un succès au-delà de la seule considération technique qui, bien que demeurant essentielle, n'est plus une notion déterminante en vue d'élire la Ville Hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Propos conclusifs

Afin de prétendre être candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la ville de Paris devra analyser l'ensemble des questions exposées dans le cadre de cette contribution : financements de la candidature, aménagement des sites sportifs et non-sportifs (transports...), impacts environnemental et social.

Surtout, une candidature française devra se pencher sur la nécessité d'établir un budget d'organisation stable, réaliste et économe au regard de l'état actuel des finances publiques en France.

Pour se faire, l'importance des sites existants et les aménagements prévus qui peuvent sembler, hormis la nécessité de construire un Village Olympique et quelques sites pérennes comme le Centre Aquatique, relativement modestes, sont de nature à approcher un budget similaire à celui de « Paris 2012 » qui stipulait que :

- *« Le coût global des Jeux Olympiques et Paralympiques (budget COJO et coûts supplémentaires hors COJO) à Paris en 2012 sera de moins de 5 milliards USD (4,16 milliards EUR), en raison du nombre et de la qualité des infrastructures existantes, notamment en matière de transport et d'hébergement. Ce niveau de dépenses maîtrisé permet de limiter les risques en termes de planification, de construction et de financement »⁵².*

En ce qui concerne les éventuelles retombées économiques et sociales de l'organisation des Jeux en France, il est encore trop tôt pour établir une quelconque estimation, sauf à se référer là-encore, aux données publiées dans le dossier de candidature de Paris aux JO 2012 :

- *« L'impact des Jeux sera significatif :*
 - *2005 à 2012 : l'impact économique direct est estimé à 7,2 milliards USD (6 milliards EUR), avec des effets immédiats sur le tourisme, l'économie du sport, l'industrie des loisirs et le bâtiment ; par ailleurs, on peut s'attendre à la création de l'équivalent de 60 000 emplois par an ;*
 - *2012 à 2019 : les retombées économiques sont estimées à 42 milliards USD (35 milliards EUR) grâce aux 7 millions de touristes supplémentaires attendus chaque année, aux 4 millions de personnes supplémentaires pratiquant un sport et aux 42 000 emplois pérennes créés.*

Ces chiffres sont issus d'une étude réalisée par le Boston Consulting Group en juin 2004 »⁵³.

⁵² Dossier de candidature de Paris 2012, volume 1, « Chapitre 6 : Finances », « 6.6. Budget », page 124.

Néanmoins, ces données établies il y a maintenant dix ans, peuvent fort logiquement apparaître comme étant obsolètes au regard du contexte économique d'aujourd'hui en France et dans le monde.

Conscient des enjeux de la société mondialisée actuelle, le CIO, à l'initiative de son nouveau Président élu en septembre 2013, Monsieur Thomas BACH, a entrepris une réflexion intitulée « *Agenda 2020* ». Cette réflexion doit permettre à l'institution de se moderniser tout en revenant aux fondamentaux de l'Olympisme après des années marquées par une inflation des coûts et une critique populaire à l'encontre du « *gigantisme* » des Jeux.

Parmi les pistes étudiées, la rénovation du processus de sélection des Villes Candidates à l'organisation des JO. Aujourd'hui, ce processus se divise en deux parties (phase de requérance et phase de candidature) sur une durée de deux ans et représente un coût susceptible de freiner l'ambition olympique de certaines villes à travers le monde.

La France devra prendre toute sa place, celle de la patrie de Pierre de Coubertin, dans la réflexion menée dès l'automne 2014 par le CIO.

Elle devra en outre être particulièrement attentive aux bases nouvelles qui pourraient être apportées concernant le déroulement du processus de candidature pour les Jeux de 2024 et, à cette occasion, réaffirmer son ambition qui demeure, malgré les échecs et les contraintes diverses : l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Un projet solide techniquement devra dès lors être élaboré, en apportant des améliorations évidentes aux précédentes propositions françaises et en tâchant, autant que possible, de ne pas sombrer dans la considération émotionnelle ou nostalgique.

Car malgré le fait que les JO 2024 coïncideront avec le Centenaire des Jeux de Paris 1924 – les derniers JO d'été organisés en France –, les membres du CIO ne seront certainement pas sensibles à cette question. Comme l'affirmait récemment Monsieur Jean-Claude KILLY, « *le CIO romantique n'existe plus* »⁵⁴.

A la France maintenant, de démontrer qu'elle a compris le message et qu'elle fonde désormais sa stratégie olympique sur une vision précise du sport au XXI^e siècle, sa pratique, sa gouvernance et son impact – aux multiples facettes (économique, sociale, environnementale...) sur la société dans son ensemble.

⁵³ Dossier de candidature de Paris 2012, volume 1, « Chapitre 1 : Concept et héritage des Jeux Olympiques », « 1.4. Impact et héritage des Jeux Olympiques », page 34.

⁵⁴ Interview accordé au « Journal du Dimanche », « Le CIO romantique n'existe plus », 19 octobre 2013, <http://www.lejdd.fr/Sport/Killy-Le-CIO-romantique-n-existe-plus-634702>